

M. Dron a ouvert la séance en présentant le rapport du conseil d'administration. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ce document, que le conseil d'administration des mines de Ferfay ne veut pas livrer à la publicité.

Voici d'après l'Echo les faits principaux contenus dans ce document.

L'Assemblée extraordinaire du 29 mars dernier avait autorisé le conseil d'administration à émettre un emprunt de 2.000.000 fr., dont 1.500.000 fr. immédiatement réalisables, les autres 500.000 devant être empruntés plus tard, si le développement des travaux l'exigeait.

Les 1.500.000 fr. ont été souscrits avec empressement, et on a même dû opérer une réduction sensible sur le montant des souscriptions. Les fonds ainsi recueillis ont servi à amortir la dette flottante. La Société a été assez heureuse pour étendre ses débouchés, elle a passé un marché assez considérable avec une Compagnie de carbonisation, qui n'en est encore qu'à ses débuts. Une révision générale des écritures depuis l'origine de la société a amené l'inscription au compte de profits et pertes d'une somme de 350.000 fr. environ, affectée aux exercices précédents, et qui pèsent sur l'exercice écoulé.

Les bénéfices se sont élevés à 249.190 francs 75 cent., mais la seule fosse creusée sur le territoire de Cauchy la Tour, a occasionné une perte de 141.000 fr.; la différence, soit, 108.000 francs de bénéfices nets, a été employée en travaux de construction.

M. Everat, ingénieur, prend ensuite la parole: l'extraction pendant l'exercice 1874-1875 a été de 1.813.825 hectolitres contre 1.937.319 pendant l'exercice précédent. La diminution de 6 0/0 environ porte sur la première partie de l'exercice. Le second semestre, au contraire, donne une augmentation de 8,577 tonnes, sur le semestre correspondant de l'exercice antérieur; et c'est surtout dans le dernier semestre que l'augmentation s'est fait sentir.

M. Everat passe en revue chacune des fosses de la Compagnie.

La fosse n° 1, dite de Montebello, a une profondeur de 363 mètres; c'est la plus ancienne de la Compagnie. On n'y a exploité jusqu'ici que le faisceau supérieur, puis on a rencontré une faille, et une seule veine donnait des résultats sérieux. On pourra bientôt mettre en exploitation trois veines intactes. On a décidé un approfondissement immédiat à 10 mètres au plus pour recouper les veines exploitées à la fosse n° 2 et dont le passage à la fosse n° 1 est très probable.

La fosse n° 2, dite Lahure, est en communication avec la fosse n° 1; l'exploitation est disséminée, dans des terrains tourmentés, à une grande profondeur (450 m. environ). On a fait des grands travaux préparatoires, et à l'étage de 420 mètres on vient de recouper dans la direction du levant une veine de 70 cent. à 1 m.; on continue l'exploration de ce terrain. Les chaudières ont été remplacées, et on a installé près de cette fosse des ateliers de triage pour subvenir aux demandes d'industries spéciales qui exigent des charbons d'une grande propriété.

La fosse n° 3, dite Draon, qui a 243 mètres de profondeur, et où 5 à 6 veines ont été recoupées, on a extrait 63.905 tonnes, c'est une légère augmentation sur l'exercice antérieur. Le manque d'ouvriers, la dissémination des travaux, les failles ont empêché de réaliser un plus grand accroissement. Aujourd'hui le personnel ne fait plus défaut et la progression sera continue. Le trafic mécanique au fond est ou sera bientôt installé.

La fosse n° 4, dite de Saint-Nicolas, est ouverte sur le territoire de Cauchy-la-Tour: les travaux y ont été suspendus au mois d'avril, et on n'en a retiré que 5.900 tonnes, d'où, comme il a été dit plus haut, une perte de 141.000 fr. Cet arrêt, qui n'est pas définitif, produit une certaine émotion, a dit M. Everat, aussi voulons-nous l'expliquer. L'avancement des travaux à cette fosse nous a amené à reconnaître qu'il fallait l'approfondir pour avoir des terrains réguliers, mais les travaux des autres fosses nécessitent des dépenses considérables, et il faut remettre à plus tard la reprise de la quatrième fosse; on a voulu ainsi, par une marche prudente, mettre en harmonie les dépenses avec les ressources présentes de la société.

Les constructions au jour (bureaux, corons, achats de terrain, quai de déchargement), ont absorbé une somme de 113.000 fr.

Au point de vue commercial, la situation est bonne, et les charbons s'écoulent à des prix avantageux. M. l'ingénieur donne ensuite lecture du bilan, en faisant remarquer qu'une réduction de 1.500.000 fr. a été faite sur la valeur des fosses et autres propriétés de la société, afin d'arriver à une rigoureuse exactitude. Les fosses et matériel sont estimés 5.698.000 fr. dans le bilan.

On s'efforce de ne pas entamer le crédit de 500.000 fr. ouvert à l'exportation et de continuer les travaux sur bénéfices. Les richesses reconnues dans la partie de la concession qui a été explorée, a dit en terminant M. Everat, sont grandes; une grande étendue est encore vierge de toute recherche, mais on a grand espoir d'y faire de belles découvertes.

M. Alain Chartier a été chargé par la commission des comptes de présenter le rapport annuel; il n'a qu'à approuver la réorganisation des écritures et le système d'ordre qui régit aujourd'hui dans la comptabilité; il propose l'approbation du bilan de l'exercice 1874-75.

Un vote dans ce sens a lieu à une grande majorité.

On a procédé ensuite au remplacement de M. Verley, qui a donné sa démission d'administrateur, et on nomme en sa place M. Alain Chartier. Ce dernier, qui faisait partie de la commission des comptes, doit également être remplacé; nous n'avons pu attendre le résultat du vote, mais nous croyons que les suffrages de l'Assemblée ont dû se porter sur M. Boutet.

MINES DE LENS. — L'Assemblée générale annuelle des Mines de Lens a eu lieu cette semaine à Lille. Les trois quarts des actions étaient représentés.

Les résultats du dernier exercice ont été satisfaisants; la Société a gagné environ 5 millions. Trois millions seront distribués en dividendes à raison de 1.000 fr. par chacune des trois mille actions. Les deux autres millions seront employés en travaux.

La Société des Mines de Lens continue à rester à la tête de nos houillères par son empressement à développer sa production. Deux fosses nouvelles seront ouvertes vers le mois de mars prochain. La fosse n° 5, qui donnera des charbons analogues à ceux que la Compagnie a exploités jusqu'à ce jour; la fosse n° 6, qui n'est autre que celle de l'ancienne Compagnie de Douvrin et qui produira des maigres. Ces deux fosses a été ouverte, la Compagnie songera à créer un septième siège d'exploitation dans la direction du n° 3.

Dans le courant du dernier exercice, la Compagnie a consacré une somme de 2.900.000 fr. en travaux aux deux fosses nouvelles, achat de matériel roulant pour le chemin de fer, maisons d'ouvriers, etc.

Cette Compagnie ne tardera pas à atteindre une production annuelle de 1 million de tonnes.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PICARDIE ET FLANDRES a tenu, le 2 octobre, une Assemblée extraordinaire de ses actionnaires. Les récentes concessions obtenues par la Compagnie ont été ratifiées par l'assemblée; elle a voté, en outre, le doublement du capital-actions, qui se trouve ainsi élevé de 4 à 8 millions. Nous espérons que cette Compagnie poussera activement la construction des lignes qui lui ont été concédées et qui sont attendues avec impatience par les populations.

Voici le programme d'une soirée bachique qui sera donnée par la Grande-Fanfare, demain lundi 16 novembre, dans le grand salon de l'Hôtel des Pompiers:

1^{re} PARTIE

1^o Fanfare, ouverture de la Muette de Portici, AUBER.

2^o M. N. Liégeois, France, buons, CRELU.

3^o M. Jules Dodin, cavatin pour trombone, DEMERSEMAN.

4^o M. Florin, Tyrolienne, XXX.

5^o M. J. Deltour, Duo pour flûte et piano, AD. ADAM.

6^o M. Henri Duquenne, La Condamnation, scène et air pour basse, WANHOE.

7^o M. F. Devienne, Chansonnette.

2^e PARTIE

1^o Fanfare, Polka pour piston, BUOT.

2^o M. N. Liégeois, Le roi du jour, NOURY.

3^o M. Jules Dodin, Solo pour trombone, VERMIST.

4^o M. Florin, Tyrolienne, XXX.

5^o M. Delaplace, Air varié pour violon, CH. DE BERTIOT.

6^o M. Henri Duquenne, Espoir de vengeance, grand air pour basse, CONCONI.

7^o M. F. Devienne, Chansonnette.

Le piano sera tenu par M. Vandebosche.

Dans une des dernières soirées on a pénétré par escalade dans la cour des époux Prevost et Lœuil, à Verlinghem, et on a enlevé une assez grande quantité de linge.

Le chien de garde a fait son devoir, mais les gens de la maison ont pensé que c'était la présence des douaniers dans le voisinage qui provoquait ces aboiements. Ils ont reconnu le lendemain matin qu'ils avaient eu tort de ne pas s'en rapporter aux appels réitérés du fidèle gardien.

Une fois de plus, un grave accident a été produit par l'imprudence des parents qui abandonnent à eux-mêmes des enfants en bas-âge:

C'était à Busigny, avant-hier. La femme Tison était sortie, vers midi, pour porter à dîner à son mari qui travaillait dans une fabrique voisine, après avoir fermé la porte de sa chambre, où elle laissa ses deux petits enfants, Alfred, âgé de trois ans et demi, et Georgine, âgée de onze mois.

Un instant après, les voisins virent de la fumée sortir de la chambre, et bientôt ils entendirent des cris. Ils coururent aussitôt, enfoncèrent la porte. Ils purent sauver le petit garçon, mais la petite fille était morte asphyxiée et brûlée.

Il paraît qu'Alfred avait mis, après le départ de sa mère, le feu au lit dans lequel se trouvait sa sœur.

Il vient de mourir à Masnières un des derniers débris de l'armée du premier Empire. Il s'appelait Alexandre Carlier, et d'après son congé de réforme, il avait été grenadier à la 4^e compagnie du 72^e régiment de ligne, étant entré au service le 1^{er} avril 1807, à l'âge de 20 ans, avait fait cette même année la campagne de Prusse, avait assisté successivement aux batailles d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram, avait fait partie de la grande armée qui était entrée à Moscou en 1812, puis, après avoir pris part aux batailles de Lützen et de Bautzen, il avait été blessé d'un coup de feu au bras gauche le 26 août 1813 devant Dresde. Ramené à Palsbourg, on lui avait délivré dans cette ville son congé de réforme, tout en le proposant pour une récompense.

Depuis cette époque, Carlier avait habité Masnières, son visage natal, et s'était marié; il s'est vu entouré, au moment de partir de ce monde, de 53 enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants.

A ses funérailles, qui ont été célébrées le mercredi 10 novembre, à Masnières, assistaient deux de ses anciens compagnons d'armes dont l'un, M. Pollet, père du curé de la paroisse, est âgé de 91 ans, et d'autre, ancien garde de la commune, âgé de 84 ans.

Tous trois avaient fait la campagne de Prusse; tous trois, malheureusement, ont vu, en 1870 et 1871, les Prussiens venir prendre leur revanche jusque dans Masnières.

Le deuxième Conseil de guerre a prononcé hier les condamnations suivantes:

Louis Gérard, soldat au 1^{er} de ligne, réserviste de la classe 1867, accusé de

faux en écriture privée. — Un an de prison, 100 fr. d'amende.

Louis Quinque, soldat au 13^e de ligne, prévenu de bris de clôture et de rébellion envers les agents de l'autorité. — Un an et 50 fr.

Jules Pillou, cavalier au 17^e dragons, accusé de vols au préjudice de militaires et de l'Etat. — Un an.

Voici les principales affaires jugées aujourd'hui par la troisième Chambre: Un garçon de café, L. Mourey, employé dans l'établissement de M. Parent, à Roubaix, a volé non-seulement son patron, mais les garçons de café, ses collègues. Au nommé Delval, il a emporté pour 300 fr. d'effets et d'argent; à Rayer, une montre d'or; à Dumont, divers objets, puis il a passé la frontière. — Quinze mois.

Vient ensuite les deux marchands de charbons de Mons-en-Barœul, J. Potin et Dalenne, dont nous avons parlé. Ils travaillaient pour le compte de Leclercq, entrepreneur de transport, rue Charles Quint. Ils ont dérobé en tout cinq tonneaux, dont trois au préjudice de M. Remi, filateur, rue des Guinguettes, un au préjudice de M. Barrois, filateur, et le cinquième de M. Cox. — Affaire remise à quinzaine.

Quatre fraudeurs arrêtés porteurs de charges de tabac, variant de 7 à 40 kilog., sont condamnés l'un à un mois, l'autre à quinze jours; les deux autres à un mois et tous à 500 fr. d'amende. Les deux derniers, Barré et C. Lefebvre, en sont à leur dix-neuvième condamnation.

Leurste, marchand de lait à Roubaix, a ajouté dix pour cent d'eau à son liquide. — 50 fr. d'amende et insertion du jugement dans le Journal de Roubaix.

Il y a souvent des scènes dans le ménage de L. Pollet, à Bondueux, mais celle de dimanche dernier a dépassé les limites ordinaires. Sa femme et sa fille ont été fort maltraitées et traitées par les cheveux. Tous les voisins sont accourus, le menaçant de lui faire un mauvais parti, s'il osait sortir. — Un mois et 16 fr.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 NOVEMBRE.

— J.-B. Delain, rue Daubenton, 25.

— Emérance Peters, rue du Pile, maisons Cornil, 10.

— Virginie Staedsbader, rue de Lille.

— Philomène Huyghe, Grande-Rue. — Marie Vercauteren, rue de Soubise, cour Browaey.

— Octavie Marissal, rue de Watrelos.

— Catherine Drubbel, rue Ste-Thérèse, cour Bernard.

— Georges Desplanques, au fort Mulliez, maisons Lefebvre, 51. — Angèle Delbecque, rue des Sept-Ports, 24. — Jeanne Capron, rue du Grand-Chemin, 11. — Charles Lesage, boulevard de Strasbourg, 5. — Louis Dhondt, rue de la Paix, cour Mulliez, 22.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 NOVEMBRE.

— Charles Dekeyser, 7 jours, rue de Magenta, 14. — Léon Drengrmont, 23 ans, élève architecte, rue de Soubise, 17. — Charles Cuvelier, 9 mois, au Fontenoy, cour Dhalluin, 52. — Joséphine Dutriaux, 51 ans, ménagère, rue d'Espagne, 11. — Georges Gallens, 1 an, Boulevard de Paris.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DENGRE-MONT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LÉON-LOUIS-JOSEPH DENGRE-MONT, élève architecte à l'École des Beaux-Arts, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1875, dans sa 24^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 17.

Les amis et connaissances de la famille MIMÉREL-FLAHAUT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame la comtesse MIMÉREL, née MARIE-JOSÉPHINE FLAHAUT, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 29.

Les amis et connaissances de la famille KINTS-DEBOSQUE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame AMÉLIE DEBOSQUE, veuve de Monsieur IGNACE KINTS, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1875, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 63.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 16 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ANNE-MARIE-ADÈLE-JOSEPH BÉNY, épouse de M. JEAN JENART, décédée à Roubaix, le 3 octobre 1875, à l'âge de 32 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 16 novembre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH-LOUIS WATINE, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1873, dans sa 28^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 15 novembre 1875, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur BONAMI-JOSEPH DESCHAMPS, époux de Dame SOPHIE LÉCLERCQ, décédée à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 50 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie de l'Echo. Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CORPS PUBLIC DE CHIMIE. — Lundi 15 novembre, à huit heures du soir. — Essais hydro-métriques de l'eau; soufre; acide sulfhydrique; propriétés; préparation, usages.

faux en écriture privée. — Un an de prison, 100 fr. d'amende.

Louis Quinque, soldat au 13^e de ligne, prévenu de bris de clôture et de rébellion envers les agents de l'autorité. — Un an et 50 fr.

Jules Pillou, cavalier au 17^e dragons, accusé de vols au préjudice de militaires et de l'Etat. — Un an.

Voici les principales affaires jugées aujourd'hui par la troisième Chambre: Un garçon de café, L. Mourey, employé dans l'établissement de M. Parent, à Roubaix, a volé non-seulement son patron, mais les garçons de café, ses collègues. Au nommé Delval, il a emporté pour 300 fr. d'effets et d'argent; à Rayer, une montre d'or; à Dumont, divers objets, puis il a passé la frontière. — Quinze mois.

Vient ensuite les deux marchands de charbons de Mons-en-Barœul, J. Potin et Dalenne, dont nous avons parlé. Ils travaillaient pour le compte de Leclercq, entrepreneur de transport, rue Charles Quint. Ils ont dérobé en tout cinq tonneaux, dont trois au préjudice de M. Remi, filateur, rue des Guinguettes, un au préjudice de M. Barrois, filateur, et le cinquième de M. Cox. — Affaire remise à quinzaine.

Quatre fraudeurs arrêtés porteurs de charges de tabac, variant de 7 à 40 kilog., sont condamnés l'un à un mois, l'autre à quinze jours; les deux autres à un mois et tous à 500 fr. d'amende. Les deux derniers, Barré et C. Lefebvre, en sont à leur dix-neuvième condamnation.

Leurste, marchand de lait à Roubaix, a ajouté dix pour cent d'eau à son liquide. — 50 fr. d'amende et insertion du jugement dans le Journal de Roubaix.

Il y a souvent des scènes dans le ménage de L. Pollet, à Bondueux, mais celle de dimanche dernier a dépassé les limites ordinaires. Sa femme et sa fille ont été fort maltraitées et traitées par les cheveux. Tous les voisins sont accourus, le menaçant de lui faire un mauvais parti, s'il osait sortir. — Un mois et 16 fr.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 NOVEMBRE.

— J.-B. Delain, rue Daubenton, 25.

— Emérance Peters, rue du Pile, maisons Cornil, 10.

— Virginie Staedsbader, rue de Lille.

— Philomène Huyghe, Grande-Rue. — Marie Vercauteren, rue de Soubise, cour Browaey.

— Octavie Marissal, rue de Watrelos.

— Catherine Drubbel, rue Ste-Thérèse, cour Bernard.

— Georges Desplanques, au fort Mulliez, maisons Lefebvre, 51. — Angèle Delbecque, rue des Sept-Ports, 24. — Jeanne Capron, rue du Grand-Chemin, 11. — Charles Lesage, boulevard de Strasbourg, 5. — Louis Dhondt, rue de la Paix, cour Mulliez, 22.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 NOVEMBRE.

— Charles Dekeyser, 7 jours, rue de Magenta, 14. — Léon Drengrmont, 23 ans, élève architecte, rue de Soubise, 17. — Charles Cuvelier, 9 mois, au Fontenoy, cour Dhalluin, 52. — Joséphine Dutriaux, 51 ans, ménagère, rue d'Espagne, 11. — Georges Gallens, 1 an, Boulevard de Paris.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DENGRE-MONT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LÉON-LOUIS-JOSEPH DENGRE-MONT, élève architecte à l'École des Beaux-Arts, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1875, dans sa 24^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 17.

Les amis et connaissances de la famille MIMÉREL-FLAHAUT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame la comtesse MIMÉREL, née MARIE-JOSÉPHINE FLAHAUT, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1875, dans sa 54^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 29.

Les amis et connaissances de la famille KINTS-DEBOSQUE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame AMÉLIE DEBOSQUE, veuve de Monsieur IGNACE KINTS, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1875, à l'âge de 85 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le lundi 15 novembre, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 63.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 16 novembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ANNE-MARIE-ADÈLE-JOSEPH BÉNY, épouse de M. JEAN JENART, décédée à Roubaix, le 3 octobre 1875, à l'âge de 32 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 16 novembre 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JOSEPH-LOUIS WATINE, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1873, dans sa 28^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 15 novembre 1875, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur BONAMI-JOSEPH DESCHAMPS, époux de Dame SOPHIE LÉCLERCQ, décédée à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 50 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie de l'Echo. Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CORPS PUBLIC DE CHIMIE. — Lundi 15 novembre, à huit heures du soir. — Essais hydro-métriques de l'eau; soufre; acide sulfhydrique; propriétés; préparation, usages.

Cour d'assises du Nord.

Audience du vendredi 12 novembre. Ministère public M. BAGNERIS, avocat-général.

2^e affaire. — Fabrication et émission de fausses monnaies.

Les accusés sont les nommés:

1^o Gustave-Louis Maréchaux, âgé de vingt-sept ans, ouvrier relieur, né et demeurant à Lille;

2^o Charles-Isidore Flavigny, âgé de vingt-neuf ans, marchand de chaussures; né à Gravelines, demeurant à Lille;

3^o Henri-François Dufrenne, âgé de cinquante-six ans marchand de déchets de cuir, né et demeurant à Lille, forçat libéré.

Ce dernier reconnaît être l'auteur de la fabrication de fausses pièces de deux francs à l'effigie de Léopold II, roi des Belges.

Maréchaux avoue avoir émis lesdites pièces; Flavigny dénie les faits de complicité d'émission qu'on lui impute.

Le défenseur de Maréchaux a pris des conclusions tendant à la position des questions d'excuses prévues par l'art. 138 du Code pénal, comme ayant procuré l'arrestation des autres coupables.

Ces questions d'excuses ont été posées.

Flavigny a été acquitté.

Dufrenne et Maréchaux, reconnus coupables, mais avec des circonstances atténuées, ont été condamnés, savoir:

Dufrenne, à quinze ans de travaux forcés et cinq ans de surveillance de la haute police; Maréchaux, cinq ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance de la haute police, et solidairement chacun à 100 fr. d'amende.

Défenseurs: M^{rs} Férot, Hattu et d'Hooghe.

BELGIQUE. — Le Journal de Bruxelles nous apporte le compte-rendu suivant d'un procès:

« Une audience extraordinaire de référé, qui offrait un piquant intérêt, a eu lieu aujourd'hui dans le cabinet de M. Ambros, président du tribunal de première instance de Bruxelles.

Le comparant, d'une part, et demandeur était M. l'abbé Junqua, ex-prêtre catholique romain, qui, assisté de M^{rs} Emile Damsart, demandait à être mis en possession, de par la loi, des biens de la communauté dont sa femme légitime était détentrice et dont la jouissance lui était absolument refusée par celle-ci. D'autre part, la comparante défenderesse était la nommée Marie-Louise Cabert, d'origine française, assistée de M^{rs} Emile Demot.

Les débats ont été on ne peut plus animés et on ne peut plus curieux. Le demandeur produisit un acte authentique constatant que son mariage avec la demanderesse avait été célébré valablement à Londres, d'après les lois anglaises et devant un ministre anglican.

La défenderesse soutenait, au contraire, que son prétendu mariage n'avait été qu'un mariage de plaisanterie, pour sauver les apparences. (Mme Junqua, pour sa part, Mme Junqua il y a, s'est servie d'une expression beaucoup plus pittoresque et énergique, qu'il nous est impossible de reproduire ici pour qualifier cette union.)

Mais le juge du référé n'a pas entendu ainsi, et il a rendu une ordonnance d'urgence qui, faisant droit à la requête du demandeur et s'appuyant sur la validité de la pièce authentique produite par lui, pour justifier de son mariage avec la demanderesse, fait commandement de procéder par l'huissier à l'enlèvement des valeurs qui se trouvent en la possession de l'épouse Junqua, pour les déposer en l'étude du notaire Delporte, en attendant régularisation de la situation des époux devant la loi.

Cette ordonnance a été immédiatement mise à exécution. Il paraît que les biens dont il s'agit s'élevaient à une centaine de mille francs.

Voici, dit la Cote libre, de Bruxelles, un renseignement que nous donnons sous toutes réserves, mais qu'il est bon cependant de prendre en bonne note.

Il paraîtrait qu'une récente note diplomatique émanée du cabinet de Berlin, a été adressée au gouvernement belge pour l'inviter à suivre attentivement la concentration du réseau allemand entre les mains du gouvernement.

Le Cabinet verrait avec satisfaction le gouvernement belge entrer dans la même voie.

Cette note, nous semble-t-il, vise spécialement les lignes exploitées par le Nord Français sur le territoire belge.

EXPLOSION DE FEU GRISOU DANS UNE MINE DE CHARBON. — 43 VICTIMES. — On nous écrit de Seraing (Belgique):

« Une terrible explosion de feu grisou a eu lieu mercredi, vers 9 heures du soir, dans le charbonnage de la Vieille Marihaye.